Safety Data Sheet

Cat. # RC-125

Sodium Carbonate; Na2CO3 (anhydrous)

Size: 500g

chlorure d'ammonium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 5/11/2017 Version: 1.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom de la substance	: chlorure d'ammonium
N° Index	: 011-005-00-2
N° CE	: 207-838-8
N° CAS	: 497-19-8
Code du produit	: 492S
Type de produit	: Matière pure,Substance hygroscopique. Les mesures préventives s'appliquent uniquement à la substance à l'état sec
Formule brute	: Na2CO3
Synonymes	: anhydrous soda / ash / bisodium carbonate / calcined soda(=sodium carbonate) / carbonic acid sodium salt / carbonic-acid-disodium-salt- / CASWELL NO. 752 / chrystol carbonate / crystol carbonate (=sodium carbonate) / natural ash / Na-X / snowlite 1 / soda (=sodium carbonate) / soda ash / soda, crystals / sodium carbonate / sodium carbonate, anhydrous / sodium carbonate, anhydrous ASTM D458 / sodium carbonate, anhydrous GE materials D4D5 / sodium carbonate, anhydrous powder / sodium carbonate, crude / sodium carbonate, granular / Solvay soda / synthetic ash / washing soda (=sodiumcarbonate)
Groupe de produits	: Matière première
n° BIG	: 10318

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Matière première chimique
Glass production: raw material
Détergent: composant
Régulateur d'acidité
Production de papier: substance auxiliaire

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Geno Technology, Inc./ G-Biosciences
9800 Page Avenue
63132-1429 Saint Louis - United States
T 800-628-7730 - F 314-991-1504
technical@GBiosciences.com - www.GBiosciences.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Chemtrec **1-800-424-9300** (USA/Canada), **+1-703-527-3887** (Intl)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE C.H.R.U	5 avenue Oscar Lambret 59037 Lille Cedex	0 800 59 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavilion Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22	

France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37	
France	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4 H332
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Nocif par inhalation. Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 - Nocif par inhalation.

Conseils de prudence (CLP) : P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
chlorure d'ammonium	(N° CAS) 497-19-8 (N° CE) 207-838-8 (N° Index) 011-005-00-2	100	Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Eye Irrit. 2, H319

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Vérifiez les fonctions vitales. Inconscient: maintenir les voies respiratoires et une respiration adéquate. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou de l'oxygène. Arrêt cardiaque: la réanimation. Victime consciente avec une respiration laborieuse: demi-assise. Choc: sur le dos, jambes légèrement relevé. Vomissement: prévenir l'asphyxie / pneumonie par aspiration. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter la fatigue physique. Selon l'état de la victime: médecin / hôpital.
Premiers soins après inhalation	: Emmener la victime à l'air frais. Les problèmes respiratoires: consulter un médecin / service médical.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer à l'eau. Du savon peut être utilisé. Do not apply (chemical) neutralizing agents without medical advice. Prendre la victime à un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing. Do not apply (chemical) neutralizing agents without medical advice. Prendre un ophtalmologue si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche avec de l'eau. Immédiatement après l'ingestion: donner beaucoup d'eau à boire. Ne pas faire vomir. Do not apply (chemical) neutralizing agents without medical advice. Centre d'appels antipoison (de www.big.be/antigif.htm). Consulter un médecin / un service médical si vous ne vous sentez pas bien. L'ingestion de grandes quantités: immédiatement à l'hôpital. Prenez le conteneur / vomissure au médecin / hopital.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Après inhalation des poussières: Dry / maux de gorge. Tousser. Légère irritation. EXPOSITION AUX CONCENTRATIONS ÉLEVÉES: Irritation des voies respiratoires. Irritation des muqueuses nasales. difficultés respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peau sèche.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation des tissus oculaires. Rougeur du tissu oculaire. Lacrimation.
Symptômes/effets après ingestion	: APRES INGESTION EN GRANDE QUANTITE: La nausée. Vomissement. Douleur abdominale. Irritation de la muqueuse gastrique / intestinale.
Symptômes/effets après administration intraveineuse	: Aucun effet connu.
Symptômes chroniques	: PROLONGE / REPETE EXPOSITION / CONTACT: Peau rouge. Peau sèche. Fourmature / irritation de la peau. Affection du septum nasal.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: DIRECT D'INCENDIE. Non combustible.
Danger d'explosion	: DIRECT EXPLOSION. Aucun risque d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: L'exposition au feu / chaleur: maintenir au vent. L'exposition au feu / chaleur: avoir voisinage fermer portes et fenêtres.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Aucune instruction spécifique de lutte contre l'incendie requise.
Protection en cas d'incendie	: Echauffement / feu: appareil à air / oxygène comprimé.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection	: Des gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection. Production de poussière en nuage: appareil à air / oxygène comprimé.
Procédures d'urgence	: Marquez la zone de danger. Prevent dust cloud formation, e.g. by wetting. Pas de flammes nues. Laver les vêtements contaminés.
Mesures antipoussières	: Dans le cas de la production de poussière: garder au vent. Production de poussière: ont quartier fermer portes et fenêtres.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Contenir substance libérée, pomper dans des récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Rabattre / diluer nuage de poussière par pulvérisation d'eau.
Procédés de nettoyage	: Empêcher la formation de nuages de poussière. Mettre le solide répandu dans des récipients de fermeture. Nettoyer les surfaces contaminées avec un excès d'eau. matériel et les vêtements après avoir manipulé.
Autres informations	: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle"".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Eviter de soulever la poussière. Tenir à l'écart de flammes nues / la chaleur. Effectuer les opérations dans le / sous aspiration locale / ventilation ouverte ou protection respiratoire. Se conformer aux exigences légales. Nettoyer les vêtements contaminés. Nettoyer / sécher soigneusement l'installation avant l'emploi. Conserver le récipient bien fermé.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Température de stockage	: température ambiante
Chaleur et sources d'ignition	: TENIR LE PRODUIT LOIN DE: une source de chaleur.
Informations sur le stockage en commun	: TENIR LE PRODUIT LOIN DE: acides (forts). Poudres métalliques. water/moisture.
Lieu de stockage	: Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec. Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Satisfaire aux exigences légales.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: BESOINS SPÉCIAUX: fermeture. étanche. sec. nettoyer. correctement étiquetés. satisfaire aux exigences légales. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.
Matériaux d'emballage	: MATERIAL TO AVOID: aluminium. zinc.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

chlorure d'ammonium (497-19-8)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets locaux, inhalation	10 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	10 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Vêtements de protection - sélection du matériau:
DONNER UNE EXCELLENTE RÉSISTANCE: caoutchouc nitrile. OFFRENT UNE BONNE RESISTANCE: Caoutchouc butyle. PVC

Protection des mains:
Protective gloves against chemicals (EN374)

Protection oculaire:
Safety glasses. Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:
Vêtements de protection

Protection des voies respiratoires:
Dust production: dust mask with filter type P1

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Solide cristallin. Poudre cristalline. Céréales. Grès.
Masse moléculaire	: 105.99 g/mol
Couleur	: Incolore à blanc.
Odeur	: Inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 11.6 (10.6 g/100 ml)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Not applicable (decomposes)
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Not applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Not applicable
Température de décomposition	: > 400 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: Not applicable
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 2.52 - 2.53 (20 °C, EU Method A.3: Relative Density)
Masse volumique	: 2520 - 2530 kg/m³ (20 °C)
Solubilité	: Exothermiquement soluble dans l'eau. Soluble dans le glycérol. Eau: 21.25 g/100ml (20 °C, OECD 105: Water Solubility)
Log Pow	: -6.19 (Estimated value)
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Not explosive.
Propriétés comburantes	: Not oxidising.
Limites d'explosivité	: Non applicable

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: Not applicable (inorganic)
Autres propriétés	: Hygroscopic. Substance a réaction de base.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Violent exothermic reaction with (some) metals. Reacts with (strong) oxidizers. Reacts on exposure to water (moisture) with (some) metals.

10.2. Stabilité chimique

Hygroscopic. Absorbe le CO2 atmosphérique.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucun dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Nocif par inhalation.

chlorure d'ammonium (497-19-8)	
DL50 orale rat	2800 mg/kg (Rat, Male / female, Experimental value, Oral, 14 day(s))
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (16 CFR 1500. 40, 24 h, Rabbit, Experimental value, Dermal)
CL50 inhalation rat (mg/l)	2.3 mg/l (2 h, Rat, Male, Experimental value, Inhalation (aerosol))

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 11.6 (10.6 g/100 ml)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 11.6 (10.6 g/100 ml)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Practically non-toxic if swallowed (LD50 oral 2000/5000 mg/kg). Practically non-toxic in contact with skin (LD50 skin > 2000 mg/kg). Not irritant to skin. Slightly harmful by inhalation. Slightly irritant to respiratory organs. Causes serious eye irritation.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Not classified as dangerous for the environment according to the criteria of Regulation (EC) No 1272/2008.
Ecologie - air	: Not included in the list of substances which may contribute to the greenhouse effect (IPCC). Not included in the list of fluorinated greenhouse gases (Regulation (EU) No 517/2014). Not classified as dangerous for the ozone layer (Regulation (EC) No 1005/2009).
Ecologie - eau	: Légèrement nocif pour les poissons. Nocif pour les algues. Slightly harmful to crustacea. modification du pH.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

chlorure d'ammonium (497-19-8)	
CL50 poisson 1	300 mg/l (96 h, Lepomis macrochirus, Static system, Fresh water, Experimental value, Lethal)
CE50 Daphnie 1	200 - 227 mg/l (48 h, Ceriodaphnia sp., Semi-static system, Fresh water, Experimental value, Locomotor effect)

12.2. Persistance et dégradabilité

chlorure d'ammonium (497-19-8)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: non applicable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable (inorganic)
DThO	Not applicable (inorganic)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

chlorure d'ammonium (497-19-8)	
Log Pow	-6.19 (Estimated value)
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.

12.4. Mobilité dans le sol

chlorure d'ammonium (497-19-8)	
Ecologie - sol	Low potential for adsorption in soil.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

chlorure d'ammonium (497-19-8)
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Méthodes de traitement des déchets.

Recommandations relatives à l'élimination de produits / emballages	: Ne pas déverser dans les égouts ou l'environnement. Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales et / ou nationales. Hazardous waste shall not be mixed together with other waste. Different types of hazardous waste shall not be mixed together if this may entail a risk of pollution or create problems for the further management of the waste. Hazardous waste shall be managed responsibly. All entities that store, transport or handle hazardous waste shall take the necessary measures to prevent risks of pollution or damage to people or animals. Recycler / réutiliser. Supprimer dans un vase autorisé (Classe I). Neutralize. Peut être déchargé dans l'installation de traitement des eaux usées.
Indications complémentaires	: Hazardous waste according to Directive 2008/98/EC, as amended by Regulation (EU) No 1357/2014 and Regulation (EU) No 2017/997.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: Non applicable
N° ONU (IMDG)	: Non applicable
N° ONU (IATA)	: Non applicable
N° ONU (ADN)	: Non applicable
N° ONU (RID)	: Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	: Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID)	: Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	: Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	: Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR)	: Non soumis

Transport maritime

Règlement du transport (IMDG)	: Non soumis

Transport aérien

Règlement du transport (IATA)	: Non soumis

Transport par voie fluviale

Règlementations du transport (ADN)	: Non soumis

Transport ferroviaire

Règlement du transport (RID)	: Non soumis

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE
Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH
chlorure d'ammonium n'est pas sur la liste Candidate REACH
chlorure d'ammonium n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH
sodium carbonate is not subject to REGULATION (EU) No 649/2012 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 4 July 2012 concerning the export and import of hazardous chemicals.
sodium carbonate is not subject to Regulation (EC) No 850/2004 of the European Parliament and of the Council of 29 April 2004 on persistent organic pollutants and amending Directive 79/117/EEC

Teneur en COV : Not applicable (inorganic)

15.1.2. Directives nationales
Non inscrit aux États-Unis TSCA (Toxic Substances Control Act) inventaire

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.

Fiche de données de sécurité valable pour les régions : FR - France

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit